

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2022

## Numéro interne de l'acte : 27

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation  
22/09/2022

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSINI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadan, M. MADI MARI

Chamsidine, M. MADI OUSSINI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. OMAR Yankoub, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , Mme TOUMBOU Mariama

### Procuration(s) :

M. SOUMAÏLI Mhamadi donne pouvoir à M. SAID-HALIDI Ambdirahamane

### Etai(ent) absent(s) :

M. ANGATAHI Anli , M. ASSANI Mohamed , Mme BOINAIDI Habachia , Mme MATTOIR Moissinga , Mme MATTOIR Abouchia , M. OUSSINI Djabiri , Mme RIDHOI Zainabou, Mme SAID Zozofina, M. SOUMAÏLI Mhamadi , M. YBRAHIMA Ybrahima

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BOINA Raim Rifay

## Objet : Participation au congrès ACCD'OM

### Les prochains congrès ACCD'OM (30e Congrès) prévu en Martinique du 14 au 18 novembre 2022

Pour permettre la participation de la commune à ces 30e Congrès de l'ACCD'OM de 2022.

Monsieur le Maire rappelle que la délégation participera aux différents débats organisés lors de cette manifestation.

À l'ordre du jour « Ensemble, on est plus fort? », la relance, la coopération régionale, le Tourisme, la biodiversité ultramarine, les VIème Rencontres des Centres de gestion des Outre-Mer... et les nombreux partenaires qui animeront des ateliers spécifiques (Banque des territoires, AFD, AFL, CITEO, LA POSTE, CORSAIR, SUEZ, le groupe UP...).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**DECIDE**

**Article 1:**

- de fixer à deux le nombre d'élus composant la délégation en plus du directeur général des services pour représenter la commune aux congrès ACCD'OM.
- d'autoriser le Maire à désigner les élus qui composeront la délégation.

**Article 2:**

- de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement,

**Article 3:**

- d'autoriser le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses),

**Article 4:**

- d'autoriser le versement des frais de mission avant le voyage

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chiconi

Le Maire,

Mohamadi MADI OUSSENI

